

INFO FNAM N°32

*Le Président fédéral,
le conseil d'administration
et le personnel de la FNAM,
vous souhaitent
de belles fêtes de fin d'année*



[MÉMOIRE et SOLIDARITÉ]

Fédération Nationale André-Maginot
Association fondée en 1888 et reconnue
d'utilité publique par décret le 28 mai 1933

www.federation-maginot.com

La commission communication souhaiterait que
l'INFO FNAM N°32 – Décembre 2023
soit diffusée largement aux adhérents détenteurs d'un email.
Nous vous remercions par avance.

En cette période difficile quant aux nouvelles anxiogènes largement médiatisées, le Président fédéral, le général (2S) René Peter, et le conseil d'administration pensent plus particulièrement à ceux qui ont perdu un être cher cette année, à ceux qui souffrent d'une pathologie grave, ainsi qu'à ceux qui sont isolés.

Nous espérons que cette fin d'année vous apportera le bonheur de revoir vos proches, ou tout au moins du réconfort.

La Fédération Maginot est à vos côtés, par ses actions quotidiennes et par la pensée.

Au cours du premier semestre 2024, des membres du conseil d'administration appelleront tous les présidents de groupement, afin de prendre de leurs nouvelles et échanger avec eux sur leurs situations associatives et leurs principales préoccupations.

Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous réserverez au messenger de la FNAM.

Nous vous renouvelons tous nos vœux de bonne fin d'année 2023 et notre amitié.

Et pour être encore au plus près de vous, si vous en ressentez le besoin, écrivez-nous à communication@maginot.asso.fr

NOUVELLES DU SIEGE FNAM

Il sera fermé du jeudi 21 décembre soir au 1^{er} janvier inclus.

Lors du dernier conseil d'administration en date du 30 novembre 2023, deux votes ont eu lieu pour élire un nouveau secrétaire général et un secrétaire national :

- **Brigitte Raine**, administratrice, a été élue **secrétaire générale de la FNAM**.
- **Bernard Garnier**, administrateur, a été élu **secrétaire national de la FNAM**.



Le conseil d'administration a fait la connaissance de **Pascal Boes**, nouvel administrateur, comptable public (en retraite), qui a pris ses fonctions au sein de la **commission Finances**.



30 OCTOBRE ET 11 NOVEMBRE 2023 CENTENAIRE DU RAVIVAGE DE LA FLAMME SACRÉE SOUS L'ARC DE TRIOMPHE ET PRESENCE DE LA FNAM, A L'ÉLYSÉE, COMME DIGNE REPRESENTANTE DU MONDE COMBATTANT

RELAIS DE LA FLAMME DE LA NATION

Chaque année, le 30 octobre, les associations « Ceux de Verdun » et « La Voie Sacrée » prélèvent conjointement la Flamme de la Nation sur le tombeau du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe à Paris. Elle est ensuite portée par les athlètes de la Police Nationale, lors d'un relais pédestre, jusqu'au monument de la Victoire à Verdun, où elle est veillée jusqu'au 11 novembre.

Ce lundi 30 octobre 2023, la cérémonie était ponctuée notamment par des dépôts de gerbes.

Pour ce premier relais au départ de Paris, la FNAM était représentée par une équipe mixte composée de M. Christian Piquet, président délégué, et de Mmes Maggy Martin et Isabelle Mouche, membres du personnel de notre fédération qui s'étaient portées volontaires pour accomplir cette action de mémoire.

Pour souligner le 60^e anniversaire de l'Ordre National du Mérite, la Flamme s'est arrêtée exceptionnellement à Colombey-les-deux-Églises pour une cérémonie sur la tombe du général de Gaulle.



CENTENAIRE DU RAVIVAGE DE LA FLAMME

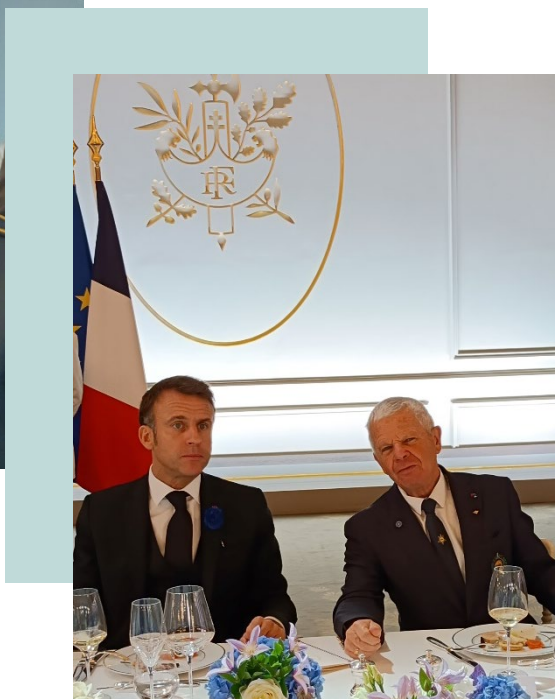
Le 11 novembre 2023 au matin, avant l'arrivée du président de la République, M. Emmanuel Macron, les autorités civiles et militaires déposaient chacune à leur tour une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu. Le général (2s) René Peter, président de la FNAM, déposait la gerbe au nom de notre fédération.

Après le ravivage de la Flamme, le président de la République a prononcé un discours et salué les autorités. Il a remercié la FNAM à travers son président, pour son action en général vis-à-vis des combattants et vis-à-vis des jeunes et pour sa participation au financement de la scénographie nocturne.

Le général Peter était ensuite invité au déjeuner présidentiel et se trouvait aux côtés du président de la République avec lequel il a longuement échangé sur la problématique des combattants, des blessés, notamment ceux du Drakkar. Deux d'entre eux, présents à la table présidentielle, ont été invités à l'accompagner au Liban le 21 décembre 2023, à l'occasion, comme chaque année, de la célébration de Noël avec les soldats sur un théâtre d'opérations.

Le soir, lors de la cérémonie du ravivage de la Flamme présidée par Mme Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, cette dernière est venue saluer le président fédéral pour remercier la Fédération de son engagement constant pour la solidarité et la mémoire et de sa participation à la scénographie.

Elle lui a par ailleurs confié : « *100 ans après, vous savez à qui j'ai pensé... André Maginot* » Ainsi, 100 ans plus tard, le même jour, à la même heure et au même endroit, Mme Miralles rendait hommage aux morts de 14-18, dans la droite ligne d'André Maginot.



23 OCTOBRE 2023 : EMOUVANTES CEREMONIES POUR LE 40^e ANNIVERSAIRE DE L'ATTENTAT DE L'IMMEUBLE "DRAKKAR"

Il y a 40 ans, Beyrouth le 23 octobre 1983, 58 parachutistes français ont été assassinés !
Un attentat terroriste a dévasté l'immeuble "Drakkar" dans lequel stationnaient des soldats français de la Force Multinationales de Sécurité appartenant pour 55 d'entre eux au 1er Régiment de Chasseurs Parachutistes de Pau d'Idron (64) et 3 du 9eme Régiment de Chasseurs Parachutistes de Pamiers (09).



La Municipalité d'Idron et l'Association des Anciens des Missions et Opérations Extérieures (A.A.M.OPEX) affiliée au GR 55, ont organisé à l'occasion du 40ème anniversaire de ce tragique attentat un hommage tout particulier.

[voir l'article complet sur le site internet de la Fédération Maginot en cliquant ICI](#)

ON PARLE DE LA FNAM : COMMUNICATION AUX REFERENTS DES TRINOMES ACADEMIQUES, NOVEMBRE 2023

Le ministère de l'éducation nationale a envoyé une note à tous les professeurs référents défense en établissement et IA-IPR HG (Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'histoire-géographie), dans laquelle il est parlé de la FNAM : [voir la note ICI](#)

CLASSE DE DEFENSE DU LYCEE L'OUSTAL ET COLIS OPEX

Le 23 novembre 2023, la Classe Défense du Lycée L'Oustal (31380 Montastruc-la-Conseillère) remettait 25 colis de Noël à la 4ème Compagnie du 14ème RISLP (spécialisée dans le soutien logistique en zone de montagne), à destination des militaires, actuellement déployés en OPEX au Liban, en Roumanie et au Tchad, qui passeront le réveillon de Noël loin de leur famille. (...)



Cette belle cérémonie a eu lieu en présence du Colonel Guillaume Katona (Chef de corps), de la Capitaine Aurore (commandant la 4ème Compagnie), du Colonel Charlie Mazingue (Amicale du Grand 14), Béatrice Millot (présidente du Comité du Souvenir Français de Muret), Joël Colin (ANOPEX), Xavier Dupuy (chef d'établissement), ainsi que de nombreux militaires et collègues.

Avec le soutien de la FNAM.

[Voir article complet ICI](#)

VILLAGE DES BLESSES PREMIERE PIERRE POSEE LE 27 NOVEMBRE PAR MADAME PATRICIA MIRALLES

Le lundi 27 novembre 2023, **Patricia Miralles**, la secrétaire d'État en charge des Anciens combattants et de la Mémoire, a posé la première pierre du **Village des blessés**.

Composé d'une trentaine de bungalows, d'un bâtiment commun, mais aussi de deux maisons « grands blessés », il pourra accueillir **jusqu'à 100 personnes** dont 40 places dédiées aux **personnes à mobilité réduite**.



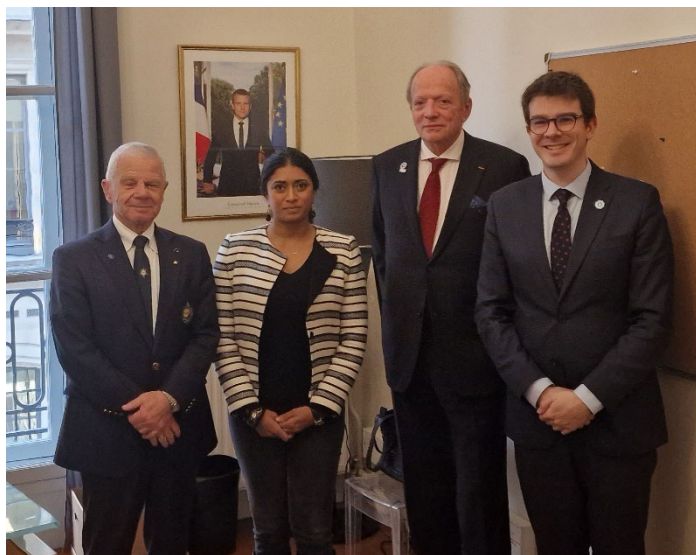
Monsieur **Jacques Sonnet**, vice-président de la FNAM, représentait le président fédéral, le général (2S) **René Peter**. La **Fédération nationale André Maginot** est un partenaire important dans la construction de cette structure et à cette occasion elle a été chaleureusement remerciée par les autorités pour son engagement dans ce beau projet.

A cette occasion, M. **Sonnet** a pu échanger avec Mme **Marie-Christine Verdier-Jouclas**, la nouvelle directrice générale de l'ONACVG, M. le général **Eric Maury** et monsieur **Olivier Roussel**, directeur général de l'UBFT.

7 DECEMBRE 2023

LA FNAM ET L'UBFT RENCONTRENT LA SECRETAIRE D'ETAT A LA JEUNESSE ET AU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le 7 décembre, le président fédéral de la FNAM, le général René Peter, le président des Gueules Cassées et du Bleu de France, M. Patrick Remm, et le président de la commission de la mémoire et de la jeunesse de la FNAM, M. Cyril Carnevilliers, se sont entretenus avec Mme Prisca Thevenot, Secrétaire d'Etat à la jeunesse et au SNU.



Cette rencontre a permis d'évoquer l'engagement concret des deux grandes associations combattantes dans le dispositif SNU et la part de la transmission mémorielle dans ce dispositif. Des propositions abouties ont été présentées.

Le 7 décembre 2023, la FNAM a eu l'honneur d'être récompensée du Grand Prix 2023 de la mémoire et de la citoyenneté de la mairie de Paris 17, pour sa bande dessinée « André Maginot, un patriote exemplaire ».



Invitée par le maire de Paris 17^e et autour de **Michel Terrioux, conseiller du 17^e arrondissement délégué à la politique mémorielle, à la citoyenneté, au monde combattant et aux affaires funéraires**, organisateur de cette belle manifestation, la FNAM était représentée par : **Christian Piquet, président délégué représentant le président fédéral, la secrétaire générale Brigitte Raine et Annie Hermenier-Telmace, présidente de la commission communication**, qui a été le point de contact pendant 6 mois avec **Kaolin, éditeur, pour la réalisation de la bande dessinée**. Ceci en collaboration très étroite avec un groupe de travail FNAM afin que la BD soit la plus réaliste de la vie de ce grand homme qu'était André Maginot mais également mette en exergue le travail de la FNAM jusqu'à aujourd'hui. La BD officielle de la FNAM « André Maginot un patriote exemplaire » est toujours en vente, voir communication en dernière page.



De gauche à droite : C. Piquet, A. Rakoto, T. Waroquier, C. Riegel, M. Fonfroide de Lafon, Octave, D. Domine-Cohn et M. Terrioux

13 DECEMBRE 2023 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP)

LA FNAM intègre le CA du GIP « Mission Libération ».

Par décision du conseil d'administration du Groupe d'intérêt public « Mission Libération » la FNAM intègre le CA.

Seule association combattante membre, elle s'engagera en complément de la convention signée à soutenir les projets pédagogiques et être force de proposition dans les territoires durant les commémorations du 80^e anniversaire de la Libération.



Mercredi 13 décembre 2023, le **président Fédéral, le général (2S) René Peter et le général (2S) Michel Delion, agissant en qualité de directeur général du groupement d'intérêt public « la Mission du 80eme anniversaire des débarquements, de la libération de la France et de la Victoire »** ont signé au siège de la Fédération nationale André Maginot, une convention de partenariat.

Cette convention a pour objet le développement d'un partenariat visant à soutenir financièrement et à promouvoir des projets pédagogiques conçus et mis en œuvre dans le cadre du 80eme anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire.



La convention a été signée en présence de Patricia Miralles, Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, David Dominé-Cohn conseiller mémoire, histoire et monde combattant, Christian Piquet, président délégué de la FNAM, Brigitte Raine, secrétaire générale de la FNAM et Marie-Françoise Le Bouleur administratrice et cheffe du pôle jeunesse de la FNAM.

14 DECEMBRE 2023 : REMISE DE COLIS DE NOËL A 36 RESIDENTS DE L'EHPAD RÉSIDENCE ANDRÉ MAGINOT

Comme chaque année, les 36 résidents ressortissants de l'ONaCVG de l'EHPAD Résidence André Maginot ont reçu un colis de Noël remis par Messieurs Renaud et Verpillot, au nom de l'OnaCVG, le jeudi 14 décembre.



Ils ont été accueillis très chaleureusement par les résidents qui ont marqué leur reconnaissance et le plaisir de constater que le monde des anciens combattants ne les oublie pas. Ce colis est composé de produits du terroir local.

COMMISSION DES DROITS, PRÉSIDIÉE PAR FRANCIS BARBIER : ÉVOLUTION DE LA DEMI-PART FISCALE ATTRIBUÉE AUX VEUFs ET VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS

Sur décision du Sénat, la demi-part fiscale supplémentaire est étendue "de manière effective" à toutes les veuves (ou veufs) d'anciens combattants, âgés de plus de 74 ans, "quel que soit l'âge de décès de leur époux".

L'amendement du gouvernement supprime "la condition d'âge de la personne titulaire de la carte du combattant au moment de son décès", selon l'exposé des motifs. Cet avantage fiscal était jusqu'alors réservé aux veuves et veufs de plus de 74 ans dont l'époux décédé percevait la retraite du combattant, attribuée à partir de 65 ans. Dans les faits, la rédaction votée par les députés n'avait pour effet que de l'étendre aux conjoints survivants d'anciens combattants décédés entre 60 et 65 ans.

La loi de finances 2023 étend dorénavant l'octroi de la **demi-part supplémentaire** à tous les **veuves et veufs d'anciens combattants de plus de 74 ans**, quel que soit l'âge de décès de leur conjoint et même si l'ancien combattant n'avait pas commencé à percevoir la pension militaire.

Voir article complet [ICI](#)

COMMISSION DE CHANCELLERIE, PRÉSIDÉE PAR YVON ROUANET : MÉDAILLE MILITAIRE ET L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Ci-dessous, les liens vers les décrets du 10 novembre 2023 concernant la Légion d'honneur, la Médaille militaire et l'Ordre national du mérite.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

1 Décret du 10 novembre 2023 portant élévation dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048385315>

2 Décret du 10 novembre 2023 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048385318>

3 Décret du 10 novembre 2023 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048385321>

4 Décret du 10 novembre 2023 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des anciens combattants de la guerre de 1939-1945, des Théâtres d'opérations extérieurs et de l'Afrique du Nord

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048385324>

5 Décret du 10 novembre 2023 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des mutilés de guerre, déportés résistants et prisonniers du Viêt-Minh

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048385327>

6 Décret du 10 novembre 2023 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des mutilés de guerre, déportés résistants et prisonniers du Viêt-Minh

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048385330>

MÉDAILLE MILITAIRE

7 Décret du 10 novembre 2023 portant concession de la Médaille militaire en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048385334>

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

8 Décret du 10 novembre 2023 portant élévation dans l'ordre national du Mérite en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048385337>

9 Décret du 10 novembre 2023 portant promotion et nomination dans l'ordre national du Mérite en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048385339>

COMMISSION LA CHARTE, PRÉSIDÉE PAR JEAN-MARIE GUASTAVINO, VICE-PRÉSIDENT ET RÉDACTEUR EN CHEF

Lors du congrès FNAM 2023, il a été précisé aux présidents de groupement de demander à leurs adhérents, « *quels sont ceux qui ne souhaitent plus recevoir « La Charte » en version papier ?* » : merci de poser cette question à vos adhérents et de nous contacter soit par :

- Téléphone : 01.40.46.71.40
- Mail : lacharte@maginot.asso.fr
- Adresse postale : 24 bis boulevard Saint Germain, 75005 PARIS.

Rappel, la Charte est en lecture libre sur notre site internet <https://www.federation-maginot.com/>

Vous pouvez toujours envoyer vos articles à la commission La Charte en lui écrivant aux adresses ci-dessus : nous vous remercions par avance.

CONGRÈS FNAM 2024 AU PUY DU FOU (85)

La FNAM sera heureuse de vous accueillir pour son 90^e congrès au Puy du Fou les 26 et 27 juin 2024.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour découvrir cette destination :

<https://www.youtube.com/watch?v=Y58wEjuQ6L8>

Vous recevrez votre bulletin d'inscription par mail courant février 2024. Surveillez votre messagerie ainsi que vos SPAMS !

La FNAM espère vous voir aussi nombreux voir encore plus nombreux qu'en 2023.

TOUJOURS EN VENTE

Bande dessinée officielle FNAM : l'histoire de la fédération

« André Maginot, un patriote exemplaire »

Vainqueur du GRAND PRIX 2023 de la Mémoire et de la Citoyenneté du 17^e

**Idée cadeau pour
Noël et pour vos
adhérents**



A commander sur <https://bdmaginot.com/> et sur le [site FNAC](#)
Les boutiques FNAC ne détiennent pas de stock mais peuvent la commander pour vous.
A retirer en magasin dès le lendemain.
14 euros

AGENDAS 2024

Il reste des agendas ! Vous pouvez nous en commander en écrivant à evenementiel@maginot.asso.fr
Attention, stocks limités

CONVENTION IGESA/FNAM

Rectificatif

La Charte n°1 /2023, pages 8 à 11 :

Pour les adhérents de la FNAM, **non-ressortissants des Armées**, les **séjours** en pension complète, demi-pension et locations sont **facturés au tarif D, en lieu et place du tarif F**, accordés habituellement aux non-ressortissants.

Les adhérents de la FNAM, **ressortissants civils et militaires (actifs et retraités) du ministère des Armées**, bénéficient de plein droit des tarifs sociaux en fonction de leurs revenus et établis par ce ministère (tarifs A à E).

Mais dans le cadre de la présente convention, **la tarification accordée à ces derniers est plafonnée au tarif D**. Ils bénéficient par conséquent des tarifs A à D selon leurs revenus au lieu et place du tarif A à E.

POUR NOUS CONTACTER

ACCUEIL : fnam@maginot.asso.fr et fichier@maginot.asso.fr

SOLIDARITÉ : solidarite@maginot.asso.fr

MÉMOIRE :

Pôle mémoire : fbingler@maginot.asso.fr

Pôle jeunesse : commissiondelamemoire@maginot.asso.fr

CHANCELLERIE : chancellerie@maginot.asso.fr

DÉFENSE DES DROITS : commissiondesdroits@maginot.asso.fr

LA CHARTE : lacharte@maginot.asso.fr

RESIDENCE ANDRE MAGINOT : ehpad.maginot@gmail.com

Nous attendons votre avis/vos commentaires en nous écrivant à
communication@maginot.asso.fr